

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 07 JUILLET 2015**

**Sous la présidence de** M. SCHMIDT Simon, Maire ;

**Présents :**

Mmes MICHELS Katia - SCHMITT Marie Anne - MM. BLOESING Théo - NUSSLEIN Paul, Adjoints ;  
Mmes BUCH Marie-Claire - KAPPES Nadine - KIEFER Evelyne - MULLER Bénédicte - MM. DAHLET Gilbert - FREYMANN Jean-Marie - HOFFMANN Thierry - KAPPES Jean-Marie - KIRSCH Jean-Paul.

Absent excusé :

Mme GUINEBERT Véronique ayant donné pouvoir à NUSSLEIN Paul.

**1. Gestion des ressources humaines du périscolaire**

✓ **Recrutement d'un CDD au périscolaire**

Monsieur le maire évoque le projet de recrutement d'agents à temps non complet afin de respecter les exigences réglementaires relatives au taux d'encadrement des enfants accueillis dans notre accueil périscolaire "Les Ecureuils" pendant la période estivale. Le temps d'activité est estimé à 30 heures hebdomadaires du 17 au 28 août 2015.

Après avoir examiné plusieurs candidatures,

Considérant les qualités professionnelles des candidates,

Vu les besoins temporaires de la structure d'accueil périscolaire « Les Ecureuils » pour encadrer les enfants accueillis,

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Pourvoir le poste d'animatrice stagiaire, 2<sup>ème</sup> classe, à raison de 30 heures hebdomadaires, rémunérées sur la base du SMIC ;
- Autoriser la signature d'un contrat à durée déterminée du 17 au 28 août 2015 avec Mme FAUTH Kelly,
- Charger Monsieur le maire de procéder à ce recrutement et signer tout document utile.

✓ **Accueil d'un stagiaire au périscolaire**

Dans le cadre de leur cursus BAFA, notre structure périscolaire accueillera un stagiaire pendant une durée de deux semaines pour lui permettre de découvrir les activités exercées par les agents ayant en charge l'animation et l'encadrement des enfants.

A l'issue de son stage, l'intéressé peut bénéficier du versement d'une gratification dont le montant pourrait être fixé à 75,- € par semaine effective de présence. Le stage a une durée de deux semaines, à raison de 5 jours hebdomadaires.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de :

- Verser une gratification de 150,- € à M. EICH Vincent, stagiaire BAFA, présent pendant deux semaines du 03 au 14 août 2015 ;
- Charger Monsieur le maire de mandater ces dépenses à l'issue de la période de stage.

## **2. Aide à la complémentaire santé pour les agents non titulaires**

Monsieur le maire explicite que la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire et à la prévoyance a été instaurée par délibération du 12 juin 2012 au bénéfice des agents titulaires ne bénéficiant pas, ni à titre personnel, ni par l'intermédiaire de leur conjoint, d'une autre participation employeur. Il propose d'étendre ces mesures aux agents non titulaires présents depuis plus de deux mois.

Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu sa délibération du 12 juin 2012 portant participation de l'employeur à un montant mensuel forfaitaire par agent ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- Etendre le dispositif d'aide forfaitaire à la complémentaire santé à l'ensemble des agents non titulaires à compter du premier jour du troisième mois de présence,
- Fixer la date d'effet au 01 août 2015 pour les agents non titulaires ayant deux mois d'ancienneté ;
- Autoriser Monsieur le maire à mandater ces dépenses et signer tous documents utiles.

## **3. Situation du GCSMS « L'accueil familial du Bas-Rhin »**

Monsieur le maire expose que lors de la réunion de concertation du 30 juin 2015, animée par le secrétaire général de la préfecture, aucun élément nouveau n'a été versé au dossier, qui demeure dans l'attente d'une décision officielle des services de la préfecture et de la direction générale des finances publiques.

Le conseil municipal en prend acte.

## **4. Adoption de devis**

- **Remplacement d'une échelle du château d'eau**

Monsieur le maire relate l'état de vétusté de l'échelle intérieure du château d'eau communal, qui n'est plus réparable et doit faire l'objet d'un remplacement.

Après étude de devis,

Vu l'offre descriptive et estimative, dressée par la société Waechter le 26 mai 2015, relatif à la fourniture d'une échelle en acier galvanisé,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter le devis de l'entreprise Waechter pour un montant total HT de 2.060,00 €,
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget annexe de l'eau,
- Autoriser Monsieur le maire à signer tout document utile.

- **Nettoyage et désinfection des réservoirs AEP**

Monsieur le maire rappelle les contraintes réglementaires portant sur le nettoyage régulier des installations d'eau potable et en particulier les réservoirs.

Après étude de devis,

Vu l'offre descriptive et estimative, dressée par l'entreprise Wendling le 18 juin 2015, relatif au nettoyage et à la désinfection de nos deux réservoirs d'eau potable,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter le devis de l'entreprise Wendling pour un montant total HT de 2.190,00 €,
- Autoriser Monsieur le maire à signer tout document utile.

- **Réparation d'une conduite AEP**

Monsieur le maire expose que lors des travaux de construction des Villas d'accueil familial « Eden » sis 21, rue des Alliés à 67970 Oermingen, les équipes de l'entreprise SIM Construction de Bischwiller ont endommagé notre réseau d'eau potable en date du 28 mars 2015, nécessitant l'intervention en urgence d'une entreprise spécialisée mandatée par la commune.

Le montant de la facture de la réparation de la conduite, émanant de l'entreprise Wendling, s'élève à 846,24 € TTC, qui sont à refacturer à l'entreprise responsable du sinistre.

Considérant que la responsabilité de l'entreprise SIM Construction est clairement établie,

Vu que la facture de l'entreprise Wendling a été réglée par la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Refacturer à l'entreprise SIM Construction le montant intégral des réparations, qui se chiffre à 846,24 € TTC,
- Autoriser Monsieur le maire à signer tout document utile au recouvrement de cette somme.

- **Acquisition d'une serre**

Monsieur le maire expose le projet d'acquisition d'une serre pour contenir nos dépenses liées à l'acquisition de plants pour le fleurissement annuel des espaces et places publics.

Cette structure aluminium et verre, d'une superficie de 6 m sur 11 m, est mise en vente par un horticulteur de la région. Equipés d'une ouverture électrique automatisée, les éléments devront être déposés par nos agents communaux.

Après réalisation d'une dalle en béton, cette serre sera remontée sur la plate-forme du quai attenant à l'ancienne gare. Un espace suffisant restera disponible pour l'utilisation du quai de chargement.

Après étude du devis,

Vu l'offre descriptive et estimative, dressée par la société Blum de Rémering-les-Puttelange le 02 juillet 2015, relatif à la cession d'une serre en aluminium,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, par 11 voix pour et 4 abstentions, de :

- Adopter le devis de l'entreprise de horticulture Blum pour un montant total TTC de 5.500,00 €,
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal,
- Charger Monsieur le maire de négocier au mieux l'aménagement et la réalisation de la plate-forme en béton ,
- Autoriser Monsieur le maire à signer le devis du mieux-disant et tout document utile.

## **5. Exploitation forestière 2016**

Monsieur le maire présente le programme d'exploitation de la forêt communale comprenant l'état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2016. Ce projet de travaux forestiers est élaboré par les services de l'ONF.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- Approuve le programme des travaux d'exploitation présenté par l'ONF en forêt communale pour l'exercice 2016, comprenant 625 m<sup>3</sup> de bois d'industrie, 210 stères de bois de chauffage et 1128 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre ;
- Délègue le Maire pour signer l'état prévisionnel des coupes et approuver, par la voie de conventions ou de devis, la réalisation des travaux en régie ou par une entreprise.

## **6. Information préventive sur les tiques**

Monsieur le maire commente le projet d'installation d'un panneau d'information « Gare aux tiques » en lisière de forêt communale. Ce projet est initié et soutenu par l'ARS Alsace et la MSA afin de sensibiliser le grand public sur les risques sanitaires des maladies transmises par les tiques.

Cette campagne d'information sera relayée auprès des professionnels de santé, des écoles et de la population.

La municipalité a engagé une première action en insérant un article dans l'édition de son bulletin municipal à paraître cet été.

Vu le projet d'implantation de panneaux d'information « gare aux tiques » et les diverses actions d'information,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Se porter candidat pour l'installation d'un panneau d'information en lisière de sa forêt communale,
- Retenir un emplacement en bordure de la parcelle 7 de la forêt communale, à proximité immédiate de l'entrée du complexe sportif et à côté du parking réservé aux coureurs et autres promeneurs,
- Solliciter le financement du projet à la MSA et l'ARS Alsace,
- S'engager à relayer les différentes actions de communication en concertation avec les porteurs du projet,
- Autoriser Monsieur le maire à signer tout document utile.

## **7. Travaux de la commission de l'aménagement urbain**

Monsieur l'adjoint au maire détaille les travaux prioritaires recensés par les membres de la commission de l'aménagement urbain :

- Renouveler le marquage horizontal portant interdiction de stationner et remplacer les plots endommagés de la rue de Herbitzheim,
- Procéder à la réfection des tronçons de voiries identifiés par un marquage au sol,
- Revégétaliser et entretenir les espaces verts de la rue du Stade et du lotissement,
- Affecter un agent saisonnier à l'arrosage et l'entretien des espaces fleuris et le second aux opérations d'entretiens des espaces et biens communaux...

Un large débat s'installe sur la nécessité de déplacer un panneau de signalisation récemment posé aux abords des ralentisseurs de la rue des Lilas.

Après en avoir délibéré et voté à bulletin secret,

Le conseil municipal décide, par 8 voix pour, 5 voix contre et 2 bulletins blancs, de :

- Rejeter la requête d'un riverain visant à obtenir le déplacement de ce poteau de signalisation.

Les membres de la commission engageront un travail de remise à plat de toute la signalisation routière de la commune, dont les travaux seront portés au prochain budget.

## **8. Circulation dans la rue du Stade**

Madame l'adjointe au maire expose l'initiative engagée par les parents d'élèves qui préconisent une modification de la circulation aux abords des écoles aux heures d'entrée et de sortie pour limiter les risques d'accident.

Les préconisations portent sur :

- Faire entrer les automobilistes uniquement par la rue du Stade et sortir par la rue des Alliés, afin de n'avoir qu'un seul sens de circulation,
- Autoriser le stationnement que du côté des écoles et à l'arrière de l'ancien stade,
- Interdire strictement les arrêts et le stationnement sur les passages piétons...

Une lettre d'information est remise aux parents concernés. Les riverains sont également encouragés à adopter ces mesures aux horaires précités.

En accord avec le personnel enseignant, un test sera réalisé à la rentrée pour ouvrir la porte du préau à une ou deux classes pour permettre aux enfants d'accéder par l'arrière et ainsi répartir le flux des véhicules.

Le conseil municipal en prend acte.

## 9. Divers

- **Information de la population par SMS**

Madame l'adjointe au maire précise qu'une première information sur les « SMS » sera diffusée lors de la prochaine parution du bulletin municipal.

- **Jury des maisons fleuries**

Le jury des maisons fleuries passera dans les rues du village le lundi 20 juillet 2015 à partir de 19 heures pour arrêter le classement du concours 2015.

Sont désignés membres du jury local :

SCHMIDT Simon	KIRSCH Jean-Paul
FREYMANN Jean-Marie	SCHMITT Marie Anne

ainsi que quatre représentants du conseil municipal de Keskastel.

Le jury passera également dans les rues du village de Keskastel le mardi 21 juillet 2015 à partir de 19 heures pour arrêter le classement de leur concours 2015. Les membres du jury se rendant à Keskastel sont :

KAPPES Nadine	KAPPES Jean-Marie
FREYMANN Jean-Marie	BUCH Marie-Claire.

Une invitation en bonne et due forme est remise à chaque membre de jury.

- **Autres divers...**

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Vérification des écoulements des eaux pluviales sur un terrain attenant au centre de détention,
- Refacturation des réparations du réseau des eaux usées, résultant d'un bouchon de béton, dans la rue des Alliés,
- Organisation d'une réception en l'honneur des agents ayant fait valoir leur droit à la retraite ou en cessation d'activité...

SCHMIDT Simon			
BLOESING Théo		SCHMITT Marie Anne	
NUSSLEIN Paul		MICHELS Katia	
BUCH Marie-Claire		DAHLET Gilbert	
FREYMANN Jean-Marie		GUINEBERT Véronique	Absent excusé
HOFFMANN Thierry		KAPPES Jean-Marie	
KAPPES Nadine		KIEFER Evelyne	
KIRSCH Jean-Paul		MULLER Bénédicte	